

disées transportées, le fardeau deviendra écrasant. Une fois que les autorités auront effectué les levés nécessaires et décidé de donner suite au projet, il faudrait distinguer entre la navigation et l'entreprise d'énergie, nous renseigner sur les frais qu'entraîneraient les installations hydrauliques possibles sur le fleuve et nous indiquer le rendement d'énergie, chiffre qui serait disponible, je suppose. Je suis convaincu que ça se révélerait pratique du point de vue économique. En outre, j'aimerais savoir à quels frais supplémentaires les installations de navigation nécessaires aux navires modernes donneraient lieu et, selon les prévisions, combien de navires utiliseraient ces installations. Après avoir obtenu ces renseignements, les députés pourraient se prononcer d'une manière impartiale sur la question. Le ministre prétend qu'elle est à l'étude depuis cinq ans, mais il n'en est rien. Comme nous affectons \$10,000 aux levés préliminaires, nous approuvons l'enquête, du moins en principe.

Approfondissons la question, monsieur le président. Précisons bien clairement à la Chambre qu'avant la présentation des résultats de toute étude, et avant que l'on se prononce sur ces résultats, un comité compétent de la Chambre examinera la question et prendra une décision dans l'intérêt de tout le pays, et non en fonction des avantages qu'une région pourrait en retirer.

L'hon. M. Chevrier: Peut-être devrais-je rappeler au comité et à l'honorable préopinant qu'il se méprend tout à fait sur l'objet du crédit à l'étude. Il semble croire que nous votons le montant nécessaire à la canalisation du Saint-Laurent. Ce n'est pas cela du tout. Il a fait porter toutes ses observations sur cette question.

Quant à l'entreprise même, si le député veut une ventilation du coût et du trafic, le ministre peut facilement la fournir. Je serai heureux de lui procurer ces renseignements s'il les désire.

M. Nowlan: J'en saurais gré au ministre.

L'hon. M. Chevrier: Mais j'aimerais lui signaler une couple de points. Tout d'abord, le député n'est pas nouveau venu à la Chambre. Or le crédit à l'étude figure dans le budget des dépenses depuis au moins cinq ans. Le parlement a voté \$10,000 en vue de ces levés, et jamais je ne l'ai entendu formuler d'objection à ce propos, certes pas d'objection véhémente comme celle qu'il y fait aujourd'hui.

M. Nowlan: Si le ministre veut bien me permettre de l'interrompre, je lui dirai que ce n'est que la seconde fois que je suis ici et, la première fois, la Chambre s'est dissoute si

[M. Nowlan.]

brusquement que nous n'avons pas voté ces crédits. Voilà pourquoi je n'ai pas eu l'occasion de me faire entendre à cet égard.

L'hon. M. Chevrier: Je me rappelle qu'un jour où mes crédits étaient à l'étude mon honorable ami a parlé longuement de la loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes; nous étions précisément à étudier les crédits dont nous sommes saisis en ce moment. Il n'y a peut-être pas très longtemps qu'il est ici, mais il a certes abordé ces questions avant aujourd'hui. Afin de dissiper tout malentendu, je puis lui dire que le parti dont il est membre s'est carrément prononcé en faveur du projet et que le régime qui dirigeait le très honorable M. Bennett a signé, avec les États-Unis, un traité qui venait le sanctionner. Nous n'étudions ni le traité ni les détails du projet, mais un crédit de \$10,000 pour relevés de canalisation.

Le député dit que l'entreprise n'est pas essentielle aux fins de la défense et il en parle comme si ce n'était qu'une farce. La Commission mixte de défense, composée d'Américains et de Canadiens, a décidé, à ses réunions régulières, que la canalisation du Saint-Laurent est essentielle à la défense de notre pays. Un ancien président des États-Unis l'a affirmé, de même que l'actuel président des États-Unis.

La Commission canado-américaine de défense a affirmé que la canalisation du Saint-Laurent est essentielle non seulement au point de vue de la défense de notre continent, mais aussi au point de vue de l'économie et de l'énergie. Lorsqu'une province de notre pays déclare que, si elle n'obtient pas d'autre énergie d'ici quatre ou cinq ans, elle devra restreindre son activité et, partant, priver la province de certains avantages au point de vue industriel, je ne crois pas que le Parlement puisse fermer les yeux devant cette réalité. Cette situation ne s'applique pas seulement à une seule province mais à deux, où il existe une grave pénurie d'énergie. Toutes les études effectuées montrent clairement la nécessité de ce projet, aux points de vue de la défense, de l'économie et de l'énergie. Mais, monsieur le président, je tiens à dire un mot du but de ce crédit,—dont le montant n'est en somme que de \$10,000,—pour levés et enquêtes. N'oublions pas que les États-Unis dépensent au moins un million de dollars à l'égard de cette question et nos crédits ne portent que la somme minime de \$10,000. J'ignore comment nous avons amorcé une discussion sur un projet que le comité n'étudie pas du tout à l'égard de ce poste. Si les honorables députés veulent débattre la question de savoir s'il est opportun d'effectuer les levés, c'est une tout autre affaire, car c'est précisément de cela qu'il s'agit.